

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 6 novembre 2009
(convocation du 26 octobre 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Six Novembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel,
M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude,
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck,
M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCK Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle,
M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime,
Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles,
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert,
M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à cpter de 11 h 40
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel à cpter de 12 h 10
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 50
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. DAVID Yohan à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 12 h 00

M. DELAUX Stéphan à Mme. COLLET Brigitte
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique à cpter à 12 h 15
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12 h 00
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à cpter de 12 h 15

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Domaine public routier de la Communauté urbaine de Bordeaux - réseau de communications électroniques appartenant initialement aux opérateurs GTS OMNICOM, SIRIS et LOUIS DREYFUS communications, repris par la société NEUF CEGETEL - autorisation d'occupation temporaire - décision - autorisation

MMadame LIRE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les opérateurs de communications électroniques **GTS OMNICOM, LOUIS DREYFUS COMMUNICATIONS** et **SIRIS** sont titulaires d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier de notre établissement public, pour un réseau constitué respectivement de :

- 15 211,40 mètres pour la société SIRIS
- 587 575,52 mètres pour la société LOUIS DREYFUS COMMUNICATIONS
- 100 mètres pour la société GTS OMNICOM, auxquels il convient de rajouter ;
- 10 chambres L.3T et 1 chambre K.2.C

soit un total de :

- 602 886,92 mètres d'artères implantées sur ce domaine, et les 11 chambres susmentionnées.

Par différents courriers reçus par les services communautaires, un autre opérateur, en la personne morale de **NEUF CEGETEL** informe avoir procédé à une fusion absorption avec ces 3 entités commerciales et acquis l'ensemble des réseaux dont elles étaient initialement propriétaires.

NEUF CEGETEL sollicite donc une autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier pour ces infrastructures de communications électroniques nouvellement acquises, aux mêmes fins que les précédents propriétaires.

Aussi, une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier de la Communauté urbaine de Bordeaux, par permission de voirie et portant redevance annuelle doit être délivrée au profit de cet opérateur, pour ces infrastructures.

Enfin, cette autorisation d'occupation temporaire sera, dès à présent, accordée pour une période allant de janvier 2009 à décembre 2015, terme des autorisations initialement dévolues aux anciens propriétaires.

Parallèlement à la délivrance de cette autorisation d'occupation temporaire (AOT), celles accordées aux opérateurs GTS OMNICOM, SIRIS et LOUIS DREYFUS Communications doivent être abrogées.

Dans ces conditions, il vous est demandé, mesdames, messieurs :

- de décider d'autoriser le maintien de ces infrastructures de communications électroniques dans le domaine public routier de la Communauté urbaine de Bordeaux,
- de décider l'abrogation des autorisations d'occupation temporaire accordées aux opérateurs GTS OMNICOM, SIRIS et LOUIS DREYFUS Communications.
- d'autoriser monsieur le président de la Communauté urbaine de Bordeaux, à signer l'arrêté portant autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier au bénéfice de NEUF CEGETEL.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 6 novembre 2009,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
25 NOVEMBRE 2009**

PUBLIÉ LE : 25 NOVEMBRE 2009

M Marie-Françoise LIRE